

COMMUNE DE LUZE
Conseil Municipal



L'an deux mil vingt et un, le 29 Mars à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à la Maison du Temps Libre.

Liste des présents:

STEIB Eric, VALLADONT Carole, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, TOZZI David, DERDAKA Djamilla, ROESS Odile, GRESSARD, Jean-Paul, MONNIER Pascal, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, LAURENCOT LOIC, ALBERT Marie-Françoise, SURLEAU Étienne, Wartelle Sylvaine.

Désignation du secrétaire de séance: VALLADONT Carole

Ordre du jour:

- Zone d'activités
- Vote des comptes de gestion, Comptes Administratifs, et Budgets Primitifs de la Commune et de l'Assainissement
- PLUI
- Plan Vélo
- Demandes de Subventions
- Demandes de Particuliers
- Divers

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

1. Zone d'activités:

Les discussions n'ayant pu aboutir, le Maire propose de ne pas soumettre au vote du Conseil Municipal, la zone d'activités. Une réponse négative sera donnée à l'entreprise. Le projet est suspendu jusqu'à la mise en place du PLUi.

Ce projet a créé de nombreuses dissensions lors de son étude.

Aussi, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre au vote la confiance qui lui est accordée. Ce vote n'est effectué qu'à titre consultatif et n'a pas de valeur légale.

Le Maire rappelle sa position claire concernant la ZA. Il sera favorable et défendra le projet à la CCPH. Il ne prendra part au vote.

Le résultat du scrutin renouvelle la confiance au Maire à la majorité des voix : soit 11 voix pour et 3 votes blancs sur 14 votes exprimés.

2. **Vote des comptes et budgets communaux et d'assainissement:** Fabien Desgranges présente ce point.

Budget communal:

- présentation et mise au vote du Compte de Gestion 2020 de la commune: le Maire soumet au vote. Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité, soit 15 voix pour.
- Compte Administratif 2020: Le maire se retire de la séance et la 1ère adjointe soumet au vote le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité, soit 14 voix pour.
- Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021: Le maire soumet au vote et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Budget primitif 2021 : il est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Budget Assainissement:

- Compte de gestion 2020: il est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité, soit 15 voix.
- Compte Administratif 2020: le maire se retire de la séance et la 1ère adjointe soumet au vote. Le CA est approuvé à l'unanimité des voix (soit 14 voix).
- Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021: le maire soumet au vote et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- Budget 2021: il est soumis au vote du conseil et est approuvé à l'unanimité soit 15 voix.

3. **PLUI:**

Une réunion a eu lieu ce jour au cabinet Delplanque. Le Maire évoque le courrier de l'association SVP qui est très bien renseignée mais qu'il est inutile de chercher bien loin pour trouver celui qui donne les informations. Il précise que leurs objectifs sont clairement de diviser.

L'ensemble des communes de la CCPH ont été conviées à tour de rôle. L'objectif de ces réunions est de donner des explications aux élus concernant les zones constructibles. Pour la commune de Luze, il s'agit de diminuer les dents creuses, soit de passer d'une superficie de 5ha à 3,8ha.

Il est demandé au Conseil Municipal de ce soir de réfléchir sur les choix d'évaluation possibles pour déterminer les zones qui restent constructibles et celles qui ne le seront plus. Cela aura un impact sur le prix des terrains lors de leurs ventes. Les propriétaires ont déjà été avertis par la commune. Plusieurs critères seront pris en considération lors d'une prochaine réunion.

Le Maire précise qu'il n'a reçu aucun contact de personnes qui souhaiteraient déclasser des terrains.

4. Plan Vélo:

Un projet de véloroute est en cours sur la CCPH. Dans le cadre de la commune de Luze, il s'agit d'imaginer un tracé allant de la rue de Mouteille à la sortie de notre village, afin de rejoindre Chalonvillars. Plusieurs schémas sont proposés dont celui de suivre la Lizaine le plus possible, et d'avoir un cadre propice à la pratique du vélo. La difficulté réside dans le fait que ce projet pourra impacter des terrains de particuliers. Le Maire ira contacter les personnes pouvant être concernées.

5. Demandes de subventions:

- AFM Telethon: sur proposition du Maire, le Conseil Municipal rejette cette demande à l'unanimité des voix.
- Arc-En-Ciel: sur proposition du Maire, le Conseil Municipal rejette cette demande à l'unanimité des voix.
- Banque Alimentaire de Franche-Comté: sur proposition du Maire, le Conseil Municipal rejette cette demande à l'unanimité des voix.

6. Demandes de particuliers:

- stationnement: nouveau propriétaire rue de la Luzine, chauffeur routier, demande l'autorisation de stationner son camion de 44 tonnes sur le parking de la MTL. Pour rappel, la traversée du village est interdite au camion de ce gabarit. Pour le moment, le Conseil Municipal s'oppose à cette demande et propose à la personne concernée de trouver une alternative comme le relais routier Chez Pierrette à l'extérieur du village.

- Vente de parcelles communales: un particulier a pris contact avec la Mairie pour proposer l'achat de 2 parcelles appartenant à la commune localisées Rue du Stade. La superficie est d'environ 7,60 ares. Des questions sont posées sur le déclassement possible de ces parcelles dans le cadre du PLUI. De même, ce terrain ne pourrait-il pas être utilisé pour la construction du local technique des agents municipaux ? Pour certains conseillers, la parcelle semble trop petite pour y envisager la construction d'un tel local, il faut prévoir plusieurs aménagements intérieurs ainsi qu'un parking permettant le stationnement du tracteur et autres. Le Conseil Municipal demande un délai de réponse afin d'étudier ce projet.

- Réfection des fossés: des particuliers ont effectué une demande auprès des services de la commune afin de procéder à la réfection des fossés attenants à la maison, rue de la Morette comportant des buses. Pour explication, le busage est installé à l'horizontal de manière à conserver en permanence une lame d'eau suffisante, le lit est décaissé de manière à ce que le fond des buses soit suffisamment enterré (au moins 30 cm) de manière à permettre le maintien ou la reconstitution d'un lit naturel dans l'ouvrage, la reconstitution du lit du cours d'eau à l'intérieur des buses se fait avec les matériaux. Un devis a été fait d'une valeur de 16 000 euros. Des discussions sont pour le moment effectuées entre la

commune et les particuliers sur le partage des frais des travaux.

10. **Divers:**

- Motion Gendarmerie: lors des permanences de week-end, les appels à la gendarmerie sont basculés à plusieurs secteurs dont Héricourt, Lure, Saint Loup sur Semouse... Cela a pour conséquence d'allonger les délais d'intervention. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une motion s'opposant à cette nouvelle organisation. Le Conseil Municipal l' y autorise à l'unanimité.

- Mission Locale: lors de la permanence de la Mission Locale en Mairie le 5 mars 2021, il n'y a eu aucun rendez-vous de pris.

- Réunion travaux: la prochaine réunion travaux aura lieu le samedi 15 mai 2021,

- Réunion avec l'entreprise de travaux Maillard: l'objectif de cette réunion est la réfection du bassin tampon. Le Maire indique que des membres de l'association SVP se permettent de contacter certains élus pour leur indiquer qu'ils ne doivent pas passer de marchés avec eux.

Il précise que ces personnes n'aiment pas les entreprises, qu'elles ne souhaitent aucune implantation et qu'elles font aussi le maximum pour les faire partir. Ces personnes sont dangereuses.

- La société STPI interviendra au mois d'avril afin de procéder à la réfection des rues, voies communales.

- Lotissement du Domaine de Montfaucon: il ne reste plus que 2 parcelles disponibles.

- Demande d'un particulier: il faudra installer des panneaux de signalisation à plusieurs points de circulation, notamment des panneaux STOP: chemin de la Tournée, rue de la Chouette, Chemin en Queue de main. Les panneaux ont été commandés et devraient être installés prochainement.

- Intervention d'un agent ONF pour évaluer la dangerosité de certains arbres à proximité des habitations, des voies de circulations et des fils électriques.

- Rappel aux particuliers : il est formellement interdit aux particuliers de brûler leurs déchets verts ou autres sur leurs propriétés. Le constat de tels agissements pourra faire l'objet de signalement en gendarmerie ou auprès de la Mairie. Tout contrevenant s'expose à des amendes.

- Commission Sport et culture de la CCPH : l'un des conseillers municipaux a participé à l'une de ces commissions. Le monde de la culture et du sport est très impacté par la crise sanitaire et beaucoup d'associations ne survivront pas. Très peu de subventions ont été versées. Pour information, il est rappelé que dans le cadre d'actions organisées dans la commune, il est possible de bénéficier d'une subvention de la CCPH si la commune donne également une participation

financière. Un conseiller précise que le club de foot de la Haute Lizaine (400 licenciés) ne pourra plus utiliser le stade de Trémoins car les élus de cette commune trouvent que l'entretien revient trop cher. Le Maire explique que si une commune ne peut plus entretenir un stade de football, cela devient très inquiétant...

Le Maire, Eric Steib clôture la séance à 22h30